

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf novembre,  
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 16/11/2023  
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

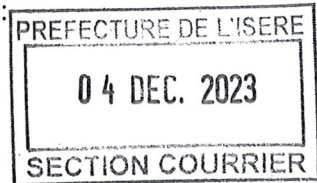
Pour : 8

Contre :

Abstention :

Secrétaire de séance : Chantal MATHIEU

Excusés : Jean-François ARMAND, Alain RET, Véronique FELTRIN



N° 28-2023

**Objet : Participation frais de fonctionnement écoles maternelles et primaires Année scolaire 2022/2023**

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la participation financière de la commune de Montchaboud aux frais de scolarité des enfants scolarisés à Vizille, la mairie de Vizille a fixé par délibération en date du 11 juillet 2023, la participation de la commune de Montchaboud à **1279.08 € par élève et par an** pour l'année scolaire 2022/2023,

Soit un montant de **20465.28 € pour 16 élèves.**

Après délibération, Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** la proposition de la mairie de Vizille,

**CHARGE** Monsieur Le Maire du règlement de la participation communale sur le budget général (article 657341)

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned to the right of the text 'Le Maire,'.



« certifie le caractère exécutoire de l'acte  
compte tenu de son envoi en Préfecture  
le 30/11/2023 et de sa notification le 30/11/2023 »